

Benalla a usé largement de ses passeports diplomatiques après l'Élysée

Paris, 16 janv. 2019 (AFP) -

Des scoops pour la reprise des travaux de la commission du Sénat enquêtant sur l'affaire Alexandre Benalla: le directeur de cabinet d'Emmanuel Macron, Patrick Strzoda, a révélé mercredi que l'ex-collaborateur de l'Élysée avait utilisé "presque une vingtaine de fois" ses passeports diplomatiques après son licenciement, et l'a soupçonné d'usage de faux.

"M. Benalla a utilisé presque une vingtaine de fois ses passeports entre le 1er août 2018 et le 31 décembre 2018", a déclaré M. Strzoda devant la commission, en précisant que la première utilisation de ces documents avait été faite du 1er au 7 août.

"Avec cet individu on découvre tous les jours des choses nouvelles", a-t-il lâché.

Le ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, a précisé avoir eu "confirmation" du Tchad et d'Israël que l'ex-collaborateur d'Emmanuel Macron était entré dans ces deux pays avec un passeport diplomatique.

Les nouvelles auditions "nous ont permis de constater, hélas, qu'il y a beaucoup de confusion dans les procédures qui ont été appliquées", a réagi le président de la commission, Philippe Bas (LR).

Des médias avaient révélé peu avant Noël que l'ancien collaborateur de l'Élysée disposait toujours de passeports diplomatiques et qu'il effectuait des voyages d'affaires auprès de dirigeants africains.

Jean-Yves Le Drian a précisé que l'ambassadeur de France à N'djamena était au courant du déplacement de M. Benalla les 5 et 6 décembre au Tchad mais n'avait pas jugé utile d'en informer sa hiérarchie et que lui-même n'en avait donc pris connaissance que le 24 décembre, via la presse.

"Je considère qu'il y a eu un manque d'appréciation de notre ambassadeur, il s'en est expliqué depuis et il a reconnu son erreur, voilà", a ajouté le chef de la diplomatie française, qui était auditionné pour la première fois à propos des agissements de M. Benalla.

Les nouvelles auditions contredisent directement l'affirmation, faite par Alexandre Benalla lors de sa propre audition le 19 septembre, selon laquelle il avait laissé dans son bureau de l'Élysée les passeports diplomatiques qu'il avait utilisés dans le cadre de ses fonctions de chargé de mission à la présidence de la République.

Patrick Strzoda a expliqué qu'un inventaire du bureau de M. Benalla avait été effectué le 2 août, au lendemain de son départ de l'Élysée, et que les passeports ne s'y trouvaient pas. Il a également affirmé que les affaires personnelles de l'ex-collaborateur avaient été déposées dans un carton fermé qu'il n'est jamais venu chercher, malgré plusieurs sollicitations.

"On est confrontés à un comportement fautif d'un individu qui a peut-être profité de failles du système", a-t-il dit.

M. Strzoda a également souligné que M. Benalla avait été en possession de deux passeports de service, le premier délivré en 2016 "bien avant" son arrivée à l'Élysée, le deuxième le 28 juin 2018. Ils ont été invalidés le 31 juillet 2018, a ajouté M. Strzoda.

- "Incompatibilités techniques" -

Il a affirmé au passage que la demande du second passeport de service avait été faite par Alexandre Benalla au ministère de l'Intérieur par une lettre à en-tête du chef de cabinet de l'Élysée, mais "dactylographiée" et non signée. En clair, a-t-il dit, "nous soupçonnons une falsification faite par M. Benalla", et l'Élysée en a saisi la justice.

"Si vous reprenez de mes interventions que la maison n'est pas tenue, je peux vous assurer que c'est faux", a dit le directeur de cabinet, en réponse à une remarque du co-rapporteur PS de la commission, Jean-Pierre Sueur, jugeant qu'il ne savait "pas grand-chose".

L'atmosphère s'est un peu détendue quand M. Strzoda, évoquant les vérifications lancées à la suite de "rumeurs de presse" sur des activités privées qu'aurait exercées M. Benalla lorsqu'il était en fonction à l'Élysée - démenties par l'intéressé -, a évoqué sa soirée de la Saint-Sylvestre : "J'ai quitté le bureau à 22H30", "j'ai regardé un épisode de Columbo", "j'ai dégusté un Dalmore 1962".

La commission a aussi entendu le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, qui avait été auditionné une première fois en juillet en tant que patron du parti présidentiel LREM.

Les questions se sont focalisées sur les délais avant que des dispositions soient mises en oeuvre pour empêcher l'utilisation des passeports détenus par M. Benalla.

M. Castaner a invoqué notamment des failles des systèmes informatiques et M. Le Drian des "incompatibilités techniques" entre les ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères.

"Nous avons trouvé de nouveaux dysfonctionnements lourds et un manque de diligence d'un certain nombre de services, y compris à l'Élysée", a déclaré M. Sueur à l'AFP.

Alexandre Benalla est lui-même convoqué par la commission lundi, de même que son acolyte Vincent Crase, ex-employé de LREM et chef d'escadron dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie.

Les deux hommes avaient été mis en examen pour violence en réunion après des images montrant M. Benalla frapper un manifestant en marge des défilés du 1er-Mai à Paris. Très vite, M. Benalla était apparu comme un élément central du dispositif sécuritaire autour du couple présidentiel et l'affaire avait empoisonné l'été d'Emmanuel Macron.

L'affaire se poursuit aussi sur le terrain judiciaire. Outre l'enquête sur les violences du 1er mai, le parquet a ouvert le 29 décembre une seconde enquête, cette fois sur les passeports diplomatiques.

Le premier secrétaire du PS, Olivier Faure, s'est demandé mercredi soir pourquoi Alexandre Benalla n'était pas "déjà en garde à vue" compte tenu des nouvelles révélations
vm-cs/pab/cam/vl/cam

Afp le 16 janv. 19 à 21 19.